



TRAIL NOCTURNE DE NOEL VALENCE 2025

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le trail nocturne de Noël est organisé par la **Ville de Valence**, représentée par **Jean Philippe THOMAS**, Directeur des services Sports, Culture, Événementiels et Vie Associative.

Le **Valence Triathlon**, représenté par **Joseph KERDO**, intervient en tant que partenaire sportif et support technique.

Ville de Valence :

Courriel : jean-philippe.thomas@mairie-valence.fr

Adresse : Direction SCEVA ; 50 rue Denis Papin, 26 000 VALENCE

Téléphone : 04 75 79 23 65

Valence Triathlon :

Site internet : www.valence-triathlon.com

Courriel : contact@valence-triathlon.com

Adresse : Maison de la vie associative, 74 route de Montélier, 26000 Valence

Téléphone : 07 81 02 38 68

ARTICLE 2 : PROGRAMME

Le trail nocturne de Noël 2025 est la 8ème édition.

La date est le **13 décembre 2025**,

Les départs se feront en quatre vagues :

- **Vague 1 (Dossards 1 à 500) : 20h00**
 - o **Sas préférentiel** sur justificatif de temps : attribution des **dossards de 1 à 100**
- **Vague 2 (Dossards de 501 à 1000) : 20h07**
- **Vague 3 (Dossards de 1001 à 1500) : 20h14**
- **Vague 4 (Dossards 1501 à 2000) : 20h21**
-

L'attribution du numéro de dossard se fait automatiquement dans l'ordre d'inscription à la course, sauf pour le sas préférentiel.

L'ensemble du circuit est sur la commune de Valence.

Le départ et l'arrivée se situent sur le Champs de Mars

L'accueil des participants se fera sur le Champs de Mars

Un seul parcours est proposé, il fait une distance approximative de **8 kms**.

Les concurrents emprunteront les rues, sentiers et trottoirs de la ville sur un circuit balisé.



TRAIL NOCTURNE DE NOEL VALENCE 2025

Des signaleurs avec gilet haute visibilité assureront la sécurité et aideront à l'orientation des coureurs.

Le parcours sera disponible sur le site internet du **Valence Triathlon**.

Les concurrents seront dans l'obligation de suivre les itinéraires sous peine de disqualification.

Le départ sera refusé à tout concurrent qui ne portera pas le dossard-puce fourni.

Il devra être visible et chaque concurrent devra se munir des épingles à nourrice nécessaires pour le faire tenir.

Le temps maximum alloué pour la course est de **1h30**.

A partir de **21h45**, les concurrents seront considérés comme hors course et sous leur seule responsabilité.

Certaines parties du circuit seront dans l'obscurité, les coureurs pourront rencontrer des obstacles naturels ou urbains. Pour ces raisons, **la lampe frontale est obligatoire.**

La course n'est pas ouverte aux fauteuils handicapés.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

L'épreuve est limitée à **2000 concurrents**.

La course est ouverte à partir de la catégorie cadet (années de naissance 2009 et 2010)

3.1 : LICENCES, PPS ET CERTIFICATS MEDICAUX

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

3.2 POUR LES COUREURS LICENCIÉS FFA

- Licences FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running » en cours de validité
- Pass « running » en cours de validité
- Pass « J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées), ainsi que les licences affinitaires : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT et UFOLEP depuis le 1^{er} septembre 2024.

3.3 POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS FFA ET ÉTRANGERS :

3.3.1 Le PPS

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

TRAIL NOCTURNE DE NOEL VALENCE 2025

Vous devrez vous connecter, dans **les trois mois précédant la compétition**, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

Un numéro vous sera attribué, qu'il faudra déposer dans votre dossier d'inscription en ligne.

3.2.2 Le certificat médical pour les mineurs en cas de réponse positive au questionnaire de santé

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne ne sont pas acceptées.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée sans numéro de licence, parcours prévention santé ou certificat médical valides

3.4 Tarifs et dates :

Les droits d'inscription sont de : **9€ jusqu'au dimanche 30 novembre à 23h59.**

Ils seront majorés de **+3€** après cette date.

Ils donnent droit à un dossard-puce, au ravitaillement d'arrivée, au chronométrage électronique avec classement.

Les engagements seront pris :

- En ligne **uniquement** sur le site internet du **Valence Triathlon** (aucune inscription papier)
- *Mode de paiement sécurisé par CB*

La date limite d'inscription en ligne est le : **samedi 13 décembre 2025 à 12h00.**

Pas d'inscription sur place

Les dates, heures et lieux des retraits des dossards seront indiqués sur le site et la page Facebook de l'évènement.

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Attention : L'inscription est définitive, il ne pourra y avoir de remboursement avant ou après l'épreuve, quel qu'en soit le motif, certificat médical invalide, blessure, maladie, Covid, etc...

ARTICLE 4 : RAVITAILLEMENT

Cette course est en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux des ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaire.



TRAIL NOCTURNE DE NOEL VALENCE 2025

Pas de ravitaillement sur le parcours

Seul un ravitaillement sur la zone d'arrivée sera proposé à tous les participants après course

ARTICLE 5 : RESULTATS - RECOMPENSES

Les temps seront chronométrés par l'organisateur, seuls ceux-ci feront foi.

Le chrono de référence sera le « temps net », celui détecté par la puce lors du passage sous l'arche de départ.

Par exemple, un concurrent de la 2eme vague qui arrive après un concurrent de la 1ere vague mais qui a mis moins de temps pour faire le même parcours, sera classé devant.

Un classement général sera effectué, il sera publié sur le site d'arrivée.

Une récompense sera remise :

- Aux **3 premiers** Hommes / Femmes du classement général scratch,
- Aux **premiers Masters** Homme / Femme (Tous Masters confondus)
- Aux **premiers Espoir-Junior-Cadet** (confondus) fille / garçon
- Au vainqueur du « challenge » déguisement (choisi par l'organisateur)

La règle du non-cumul de récompense sera appliquée : un concurrent qui pourrait cumuler deux podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple, le scratch)

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE CIVILE - ASSURANCE

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et de tous les participants au trail nocturne de Noël de Valence auprès de **BEAC**, mandataire gestionnaire pour le compte de **LLOYD'S DE LONDRES/HARDY**, assureur de la **ville de Valence** par contrat **N°B1339CO18F17**

Nous attirons votre attention sur l'intérêt d'une couverture individuelle accident et de vérifier auprès de votre assureur personnel ou de l'assureur de votre Fédération si les garanties peuvent intervenir dans le cadre de votre participation à cette manifestation.

Nous rappelons également qu'il appartient à chaque concurrent de prendre les dispositions nécessaires à la préservation de ses effets personnels.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

TRAIL NOCTURNE DE NOEL VALENCE 2025

ARTICLE 7 : SECURITE

La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation.

La sécurité sera assurée par la Police Municipale, les services techniques de la Ville et des signaleurs bénévoles.

Les secours et premiers soins seront assurés par un médecin et une équipe de secouristes agréés.

Pour l'efficacité des secours, une liaison radio et/ou GSM seront utilisés.

Tout abandon, accident ou incident doit être signalé à la Direction de course ou aux signaleurs sur le parcours.

Des coureurs de l'organisation pourront ouvrir la route (en VTT) et assureront la fonction serre-fil.

Les concurrents se doivent secours et entraide. En cas d'accident d'un autre concurrent, tout concurrent est tenu à assistance de celui-ci, dans l'attente des secours.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

ARTICLE 8 : ENVIRONNEMENT

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et la nature, à ne rien jeter ni dégrader. Les emballages vides (gels, barres, boissons...) devront être déposés dans les poubelles mises à dispositions par l'organisation.

La Ville de Valence est particulièrement attachée au respect de l'environnement et au respect du cadre dans lequel se déroule l'épreuve.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image pour les photographies prises durant l'épreuve. Ces photographies pourront notamment être utilisées par le Valence Triathlon, la ville de Valence ou leurs partenaires, à des fins promotionnelles.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement de la course de Noël de Valence 2025 et en accepter toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

D'une manière générale, il adoptera le meilleur esprit sportif possible

La cession du dossard à une tierce personne est strictement interdite

ARTICLE 11 : CNIL/RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité du Valence Triathlon qui est responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de



TRAIL NOCTURNE DE NOEL VALENCE 2025

recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par le Valence Triathlon.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à contact@valence-triathlon.com ou par courrier : Valence Triathlon, Maison de la vie associative, 74 route de Montélier, 26000 Valence